MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20220127-D006688I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Etaient présents en visio-conférence : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Sébastien COUDRY

Etaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à Mme Sadia GHARET, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, M. Aurélien LAROPPE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, Mme Françoise PRESSE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n° 13), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 04. Convention de gestion du centre de vaccination de Besançon entre la Ville et Profession Sport loisirs 25, situé sur les sites du gymnase Résal et de la Polyclinique de Franche-Comté

Délibération n° 2022/006688

04

Convention de gestion du Centre de vaccination de Besançon entre la Ville et Profession Sport loisirs 25, situé sur les sites du gymnase Résal et de la Polyclinique de Franche-Comté (PFC)

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	13/01/2022	Favorable unanime

Résumé :
L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) qui constitue une urgence de santé publique de portée internationale. La vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19. Des centres de vaccination contre la covid-19 ont ainsi été déployés sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, un centre de vaccination à grande capacité a ouvert ses portes le 31 mai 2021 au Parc des expositions et des congrès de Micropolis à Besançon et a fermé le samedi 15 janvier 2022, notamment pour soulager le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et permettre à la structure de reprendre une activité économique.
En substitution, trois centres de vaccination ouvriront leur porte sur le territoire grand-bisontin sur les sites suivants :
- salle des fêtes de Saint-Vit,
- gymnase de l'Espace à Saône,
- gymnase Résal et polyclinique de Franche-Comté à Besançon.
La Ville de Besançon a été missionnée, par arrêtés préfectoraux, pour organiser le Centre de vaccination sis au gymnase Résal et à la Polyclinique de Franche Comté (PFC). Pour mener à bien cette mission, la Ville de Besançon a décidé d'en confier la gestion opérationnelle à une équipe ressources, recrutée via l'association Profession Sport et Loisirs 25.
La présente convention a pour objet de mettre en place une collaboration, entre l'Association Profession Sport et Loisirs 25 et la Ville de Besançon, sur le département du Doubs, commune de Besançon, au bénéfice des centres de vaccination situés au gymnase RESAL et de la Polyclinique de Franche-Comté, dans le cadre de la crise sanitaire.

I. Contexte

Des centres de vaccination contre la covid-19 ont été déployés sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, un centre de vaccination à grande capacité avait ouvert ses portes le 31 mai 2021 au Parc des expositions et des congrès de Micropolis à Besançon. Il a fermé le samedi 15 janvier 2022, notamment pour soulager le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et permettre à la structure de reprendre une activité économique.

En substitution, trois centres de vaccination ont ouvert leur porte sur le territoire grand-bisontin sur les sites suivants :

- salle des fêtes de Saint-Vit,
- gymnase de l'Espace à Saône,
- polyclinique de Franche-Comté et gymnase Résal à Besançon.

La Ville de Besançon a été missionnée, par arrêtés préfectoraux, pour organiser le Centre de vaccination sis au gymnase Résal et à la polyclinique de Franche-Comté (PFC).

II. Objet de la convention

A l'occasion de différentes réunions de travail avec la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Besançon et l'association Profession Sport et Loisirs 25, il a été acté que la Ville de Besançon soit porteuse d'un centre de vaccination sur les sites du gymnase Résal et de la polyclinique de Franche-Comté d'une part, et que la gestion opérationnelle de ces centres soit confiée à l'association Profession Sport et Loisirs 25 d'autre part. La présente convention définit les modalités de fonctionnement de la Ville de Besançon avec l'association Profession Sport et Loisirs 25 et les principales missions réalisées.

Ainsi, la Ville de Besançon confie à l'Association Profession Sport et Loisirs 25 le portage des postes ressources assurant les missions globales de coordination, logistique, fonctionnement, organisations administrative et médicale du Centre de vaccination, organisé sur deux sites sis au gymnase Résal et à la Polyclinique Franche-Comté. Dans ce cadre, l'objet de la présente convention est de définir les missions confiées à l'association, les conditions de réalisation de ces missions ainsi que les moyens mis à disposition par la Ville.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la présente convention.

M. Abdel GHEZALI (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52
Contre : 0
Abstention*: 0
Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

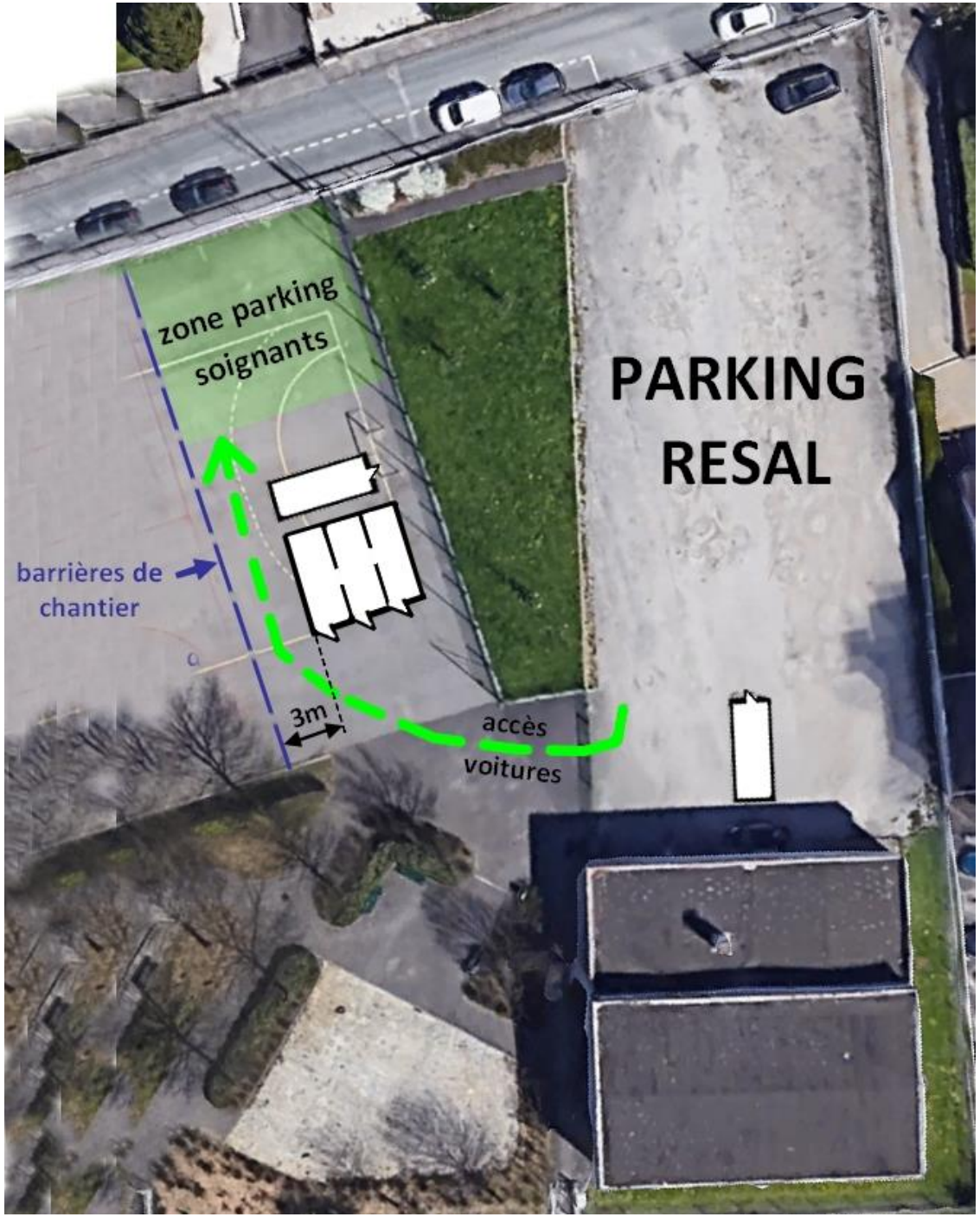

- Plan extérieur

5 modules bungalows dont 1 pour l’attente devant le gymnase

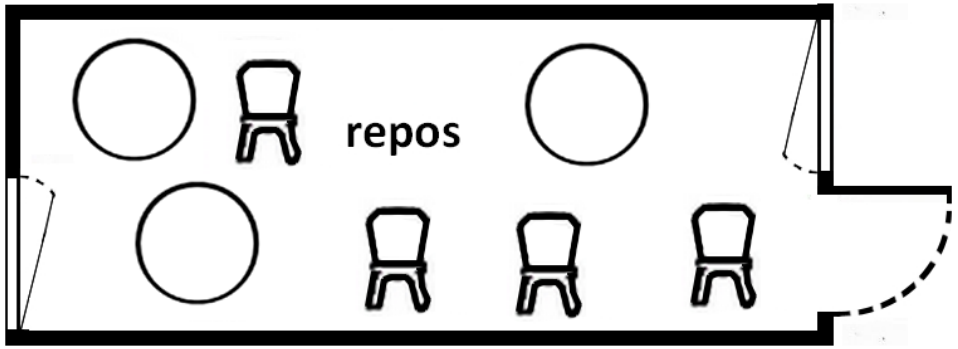

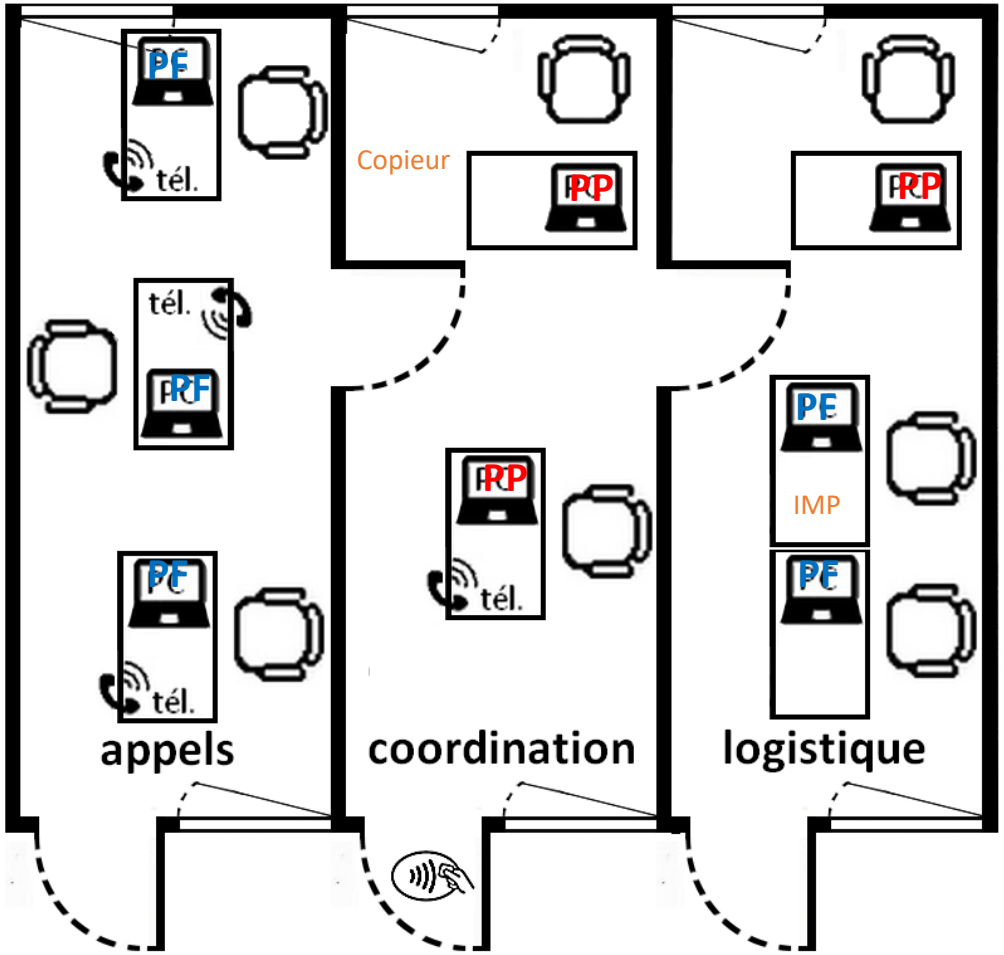

- 4 modules bungalows
  - barreaux aux fenêtres
  - Chauffage
  - éclairage
  - électricité
  - Extincteurs
  - Badge uniquement pour celui du centre

Matériels :

- 8 postes de travail
- 8 ordinateurs + 16 écrans (double),

dont :

- (5) pc fixes (PF)
- (3) pc portable (PP)
- 4 téléphones
- 1 imprimante
- 1 copieur

Repos :

Mange debout, chaises

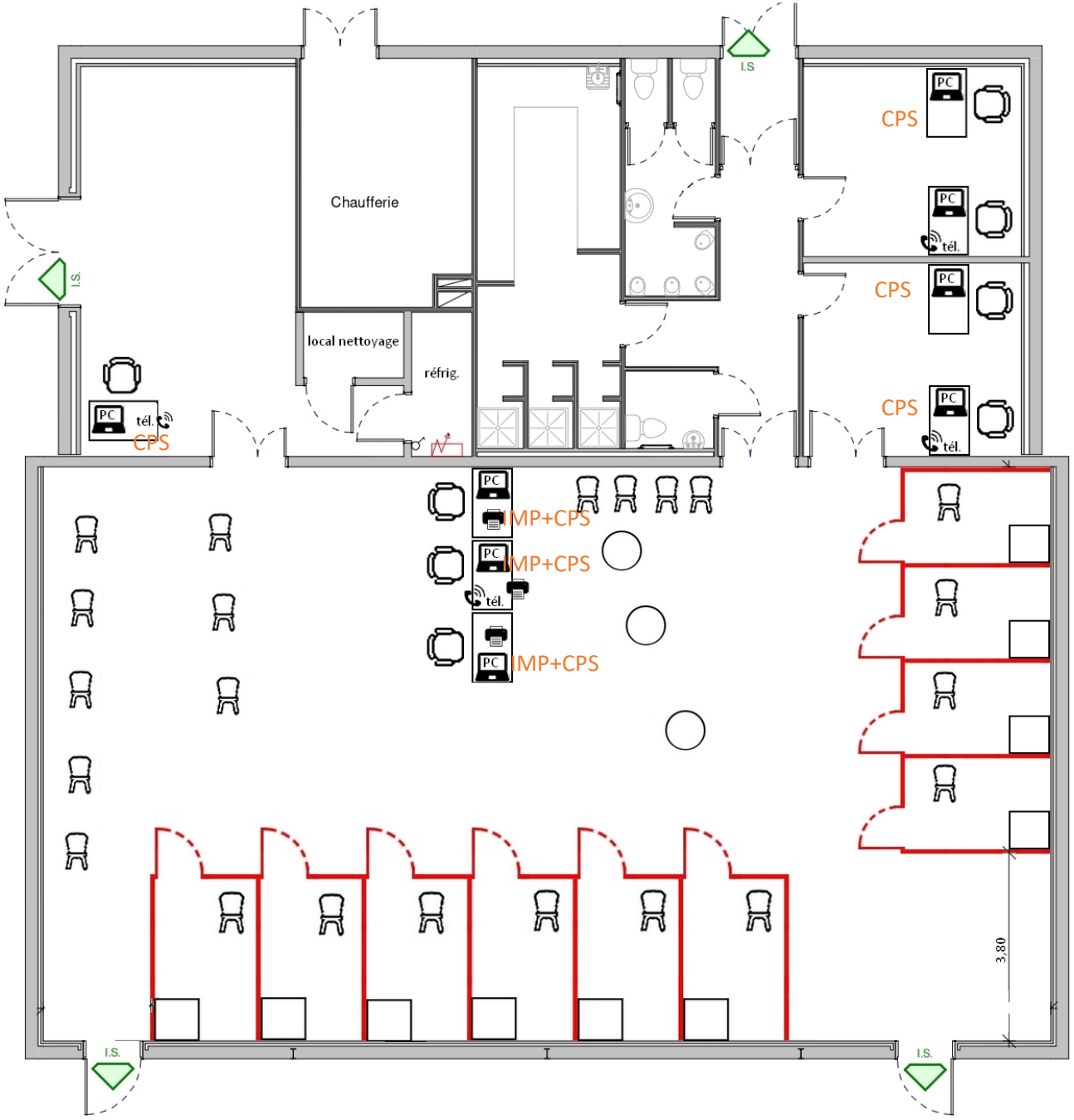

- Plan intérieur 10 boxs

Matériels :

- 8 postes de travail
- 8 ordinateurs fixes + 8 écrans
- 3 imprimantes IMP
- 4 téléphones
- 9 tables carrées pour les box
- 7 équipements CPS

Manges debout, chaises.